

## Compte rendu de séance Séance du 2 Mai 2016

L' an 2016 et le 2 Mai à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , Mairie, sous la présidence de GALOPIN Brigitte, Maire.

**Présents :** Mme GALOPIN Brigitte, Maire, Mme BOZONNET Véronique, M. RABUSSIER Gérard, M. LAFARGUE Jean-Luc, M. DEL PESO Jean-Michel, Mme CITERNE Fabienne, M. MARCHAL Jérôme, Mme CHAPUIS Stéphanie.

**Absent excusé :** M. RIBAUD Régis.

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 8

**Date de la convocation** : 28/04/2016

**Date d'affichage** : 28/04/2016

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous Préfecture de Cosne Cours Sur Loire  
le :

et publication ou notification

du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BOZONNET Véronique

Approbation du compte-rendu du : 01 avril 2016 Adopté à l'unanimité.

**Délibérations :**

**2016/12          Redevances EDF et France Télécom pour occupation du domaine public.**

Pour mémoire, selon la nature du domaine (domaine public, domaine privé...) et le type d'ouvrage (fourreaux contenant des fibres optiques, antennes relais de téléphonie mobile...) le montant de la redevance due par les opérateurs de télécommunications est ou non encadré par le décret du 27 décembre 2005.

Madame Le Maire donne connaissance au Conseil des modalités financières pour le calcul de la redevance du domaine public pour France Telecom.

Elle propose d'appliquer les tarifs 2016 soit:

Forfaitaire pour l'EDF : 197.00 €  
Pour France Télécom : 12.745 km artère aérienne x 51.74 € = 659.43 €  
                                  3.1 km en sous-sol x 38.81 € = 120.31 €  
                                  2 m2 x 25.87 € = 51.74 €  
                                  Soit total France Télécom : 831.48 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les tarifs 2016.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

**2016/13          Redevance Taxe pylône 2016.**

Les communes sur le territoire desquelles sont implantés des pylônes électriques à très haute tension perçoivent chaque année une imposition forfaitaire : "La taxe pylône".

Madame Le Maire propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus par la formule

$PR = (\text{Nb pylône } 200 \times \text{Prix pylône } 200) + (\text{Nb pylône } 350 \times \text{Prix pylône } 350)$

où :

-PR est le plafond de redevance due par l'occupant du domaine ;

-Nb pylône 200 représente le nombre de pylône entre 200 000 et 350 000 volts inclus sur le domaine public communal ;

-Nb pylône 350 représente le nombre de pylônes supérieurs à 350 000 volts sur le domaine public communal;

Le montant de la redevance pour l'année 2016 est fixée à 22 520 €

- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

Adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de pylônes électriques pour l'année 2016 ainsi que pour les années à venir.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

### **2016/14          Décision modificative.**

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de faire un virement de crédits concernant les travaux aux Goumards.

Madame Le Maire propose donc d'augmenter le compte 21538 opération 250 de 13 000 € et de diminuer le chapitre 022 de 13 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette décision modificative.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

### **Questions diverses :**

#### **Point sur les travaux et les investissements 2016.**

##### Reste à réaliser :

- Voirie et assainissement: point à temps au Chaillou, curage de fossés ( Villefargeau, Carré Charbonnier), récupération d'eau de pluie Villefargeau et écoulement d'eau à la Détorbe.
- Autres investissements : Registres en cours, porte du foyer, sécurité incendie, aménagement du ruisseau.

#### **Point sur le personnel.**

- Proposition de reconduction de contrat aidé d'un an à 35h00 pour M. Pabiot.
- Mme Danneville en arrêt maladie jusqu'au 12 mai 2016.

#### **Manifestations.**

- Cérémonie du 8 mai : rassemblement à 10h30 à la mairie.
- Samedi 21 mai à 20h30 : Concert Jazz Blues au foyer rural : Jazz2Poche & Cool'n the Sax. Entrée libre.

Date du Prochain conseil :   Lundi 06 juin 2016 à 20h15

Séance levée à: 21:20

En mairie, le 03/05/2016

Le Maire  
Brigitte GALOPIN

